

**Magasin en Gros de Papier.**

Le Suisseigné à en main une grande collection Anglaise et étrangère de Papier à écrire à Dessiner et à Enveloppes, choisis par lui-même dans les marchés anglais, écossais et français. Il possède un ample assortiment de Livres de Comptes de toutes grandeurs et réglés d'après différents modes, Livres d'Ecoles Anglais; Bibles Livres de Prières, &c.

HEW RA SAY.

**Comté de Terrebonne.**

**DIX OFFERTS** par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTÉ DE TERREBONNE. à être distribués à une EXPOSITION GÉNÉRALE des ANIMAUX, PRODUITS AGRICULTURE, &c., du dit comté qui aura lieu dans le Village de TERREBONNE Lundi, 15 SEPTEMBRE, 1856, à DIX heures A. M.

**ANIMAUX, &c.  
CHEVAUX.**

*Ouverte à tous Compétiteurs.*

- Classe 27. Pour la meilleure Jument avec son Poulain, 5 Prix.
- Classe 28. Pour le meilleur Etalon au-dessous de 3 ans, 3 Prix.
- Classe 29. Pour la meilleure Pouliche au dessous de 4 ans, 3 Prix.

**BETES A CORNES.**

*Ouverte aux Canadiens-Français seulement.*

- Classe 30. Pour la meilleure Taureau âgé 5 Prix.
- Classe 31. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 5 Prix.
- Classe 32. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 2 ans, 5 Prix.
- Classe 33. Pour la meilleure Vache à lait, 5 Prix.
- Classe 34. Pour la meilleure Génisse au dessous de 3 ans 5 Prix.
- Classe 35. Pour la meilleure Génisse au-dessous de 2 ans 5 Prix.

*Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.*

- Classe 36. Pour le meilleur Taureau âgé, 5 Prix.
- Classe 37. Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 5 Prix.
- Classe 38. Pour le meilleur Taureau au dessous de 2 ans, 5 Prix.
- Classe 39. Pour la meilleure Vache à lait, 5 Prix.
- Classe 40. Pour la meilleure Génisse au dessous de 3 ans 5 Prix.
- Classe 41. Pour la meilleure Génisse au dessous de 2 ans, 5 Prix.

**MOUFONS.**

*Ouverte aux Canadiens-Français seulement.*

- Classe 42. Pour le meilleur Bélier âgé, 5 Prix.
  - Classe 43. Pour le meilleur Bélier d'un an, 5 Prix.
  - Classe 44. Pour les 3 meilleurs Bœufs âgés, 5 Prix.
  - Classe 45. Pour les 3 meilleurs Veaux d'un an, 5 Prix.
- Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.*
- Classe 46. Pour le meilleur Bœuf âgé, 5 Prix.

- Classe 47. Pour le meilleur Bélier d'un an, 5 Prix.
- Classe 48. Pour les 3 meilleures Brebis âgées, 5 Prix.
- Classe 49. Pour les 3 meilleurs Brebis d'un an, 5 Prix.

**POURCEAUX, (pas engraisés)  
Ouverte à tous Compétiteurs**

- Classe 50. Pour le meilleur Verrat âgé, 3 Prix.
- Classe 51. Pour le meilleur Verrat au-dessous de 4 mois, 3 Prix.
- Classe 52. Pour la meilleure Truie, 5 Prix.

**BEURRE ET FROMAGE.**

*Ouverte aux Canadiens-Français seulement.*

- Classe 53. Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèsera pas moins de 30 liv., 5 Prix.
- Classe 54. Pour les 3 meilleurs Fromages qui ne pèseront pas moins de 12 liv. chacun, 3 Prix.

*Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.*

- Classe 55. Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèsera pas moins de 30 liv., 5 Prix.
- Classe 56. Pour les 3 meilleurs Fromages qui ne pèseront pas moins de 12 liv. chacun, 3 Prix.

**MANUFACTURES DOMESTIQUES**

*Ouverte à tous Compétiteurs.*

- Classe 57. Pour la meilleure Pièce d'Etoffe du Pays, faite dans ce Comté, et prête à être employée, n'ayant pas moins de 12 verges, 5 Prix.
- Classe 58. Pour la meilleure Pièce de Flanelle, faite dans ce Comté cette année, et n'ayant pas moins de 12 verges, 5 Prix.
- Classe 59. Pour la meilleure Pièce de Toile du Pays faite dans ce Comté cette année, et n'ayant pas moins de 12 verges, 5 Prix.
- Classe 60. Pour la meilleure Pièce d'Etoffe manufacturée n'ayant pas moins de 12 verges, 3 Prix.
- Classe 61. Pour les meilleures 5 liv. de Sucre du Pays, fait cette année, 5 Prix.

UNE PARTIE DE LABOUR avec la CHARRUE ANGLAISE en FER, aura lieu J UDI, le 16 OCTOBRE, 1856, à 9 HEURES A. M. ou les prix suivants seront accordés :

**PREMIER CLASSE.**

*Ouverte aux Canadiens-Français seulement.  
Cinq Prix.*

Les personnes ayant obtenu le Premier Prix dans cette Classe n'auront pas droit de concourir d'avantage, excepté dans la Classe ouverte aux Canadiens-Bretons.

**DEUXIEME CLASSE.**

*Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.  
Cinq Prix.*

Les personnes ayant obtenu deux fois le Premier Prix dans cette classe n'auront pas droit de concourir d'avantage.

**CLASSE DE LA JEUNESSE**

*Ouverte à tous les Jeunes Gens au-dessous de vingt ans.  
Cinq Prix.*

Les Jeunes Gens qui auront obtenu le Premier Prix dans cette Classe n'auront pas droit de concourir d'avantage; mais ils pourront concourir dans la Classe Adulte.

**CONDITIONS GENERALES.**

Aucun S. S. concurrent ne pourra concourir à moins qu'il n'ait payé le montant de sa souscription avant le 15 Août.

Aucune personne ne recevra de Prix, si ce n'est les Cultivateurs pratiquant ou les personnes tenant et cultivant des terres, excepté les Propriétaires d'Etalons.

Aucune personne ne pourra recevoir plus d'un Prix dans chaque Classe.

Les Femelles d'Animaux ne pourront prétendre à aucun prix à moins qu'elles n'aient été tenues dans le Comté au moins six mois avant l'Exhibition; et tout Etalon et Taureau âgés qui auront obtenu un Prix devront être gardés dans le Comté jusqu'au mois d'Août, les Bœufs jusqu'au premier de Janvier, et les Verrats jusqu'au premier de Mars, qui suivront l'Exhibition; et toute personne donnera caution qu'au cas que tel Animal soit vendu hors du dit Comté avant le jour fixé, elle sera obligée de remettre, à demande, le montant du prix que tel Animal aura remporté.

Il y aura des Classes séparées pour les Femelles des Grains et Légumes, Bêtes à Cornes, Moutons, Beurre et Fromage, et pour la partie de Labour. Une de ces Classes sera ouverte aux Canadiens-Français seulement, et l'autre aux Canadiens-Bretons, avec condition que les Canadiens-Français pourront entrer dans l'une ou l'autre de ces Classes. Les Classes ouvertes aux Canadiens-Bretons seront désignées par des billets bleus et celles ouvertes aux Canadiens-Français par des billets blancs.

Toute Jument sera montrée avec son Poulain, afin que les Juges puissent déterminer plus facilement du mérite de la Jument comme Pulinère, attendu que les Juges examineront particulièrement leurs Poulains.

Aucune Vache n'aura de Prix à moins que les Juges ne soient convaincus que telle Vache a un Veau, ou qu'elle est sur le point d'en avoir un. La même règle sera applicable aux Brebis et aux Truies.

Toute personne qui aura reçu un Prix pour un animal n'aura pas le droit de refuser au même usage de tel Animal à un nombre raisonnable de Femelles, aux prix ci-après mentionnés pour la saison, savoir: Etalon, 15s.; Taureau, 2s 6.; Verrat, 1s. 3d.; Bœcher 1s.,—6d. par semaine seront donnés pour chaque Mouton en été, et 10d. seront donnés en hiver pour la nourriture.

Les Femelles d'Animaux qui auront obtenu le Premier Prix n'auront pas droit de concourir d'avantage, excepté les Juments Pulinères.

Tous les Animaux de même classe seront tous exposés sur le même terrain, de manière que les Juges puissent facilement décider lequel devra remporter le Prix.

Les Laboureurs ne concourront qu'avec leurs propres Charrues, Chevaux et Harnais, excepté leurs enfants ou les personnes qui sont engagés pour une période de pas moins de trois mois, et n'auront droit d'ajuster la terre tournée par la Charrue qu'avec le pied ou la Charrue en labourant; chaque souscription n'aura qu'une seule Charrue.

Toute contestation sera décidée par la majorité des Membres du Comité.

La décision de la majorité des Juges sera définitive et ils fixeront le Billet du Prix sur les Animaux et Produits qui en auront obtenu respectivement et les Compétiteurs seront tenus d'en faire rapport aussitôt au Secrétaire.

Tous Animaux, Fruits d'Agriculture, &c., devront être entrés dans le Régistre du Secrétaire avant 10 heures A. M. le jour de l'Exhibition, autrement ils n'auront droit de prétendre à aucun Prix. Cette règle sera strictement suivie.

Ceux qui auront concouru et qui n'auront pas remporté de Prix recevront la valeur de leur souscription en grain.

ALPHEUS KIMPTON, *President.*

CHARLES SMALLWOOD, M. D., *Secrétaire-Traésorier.*

TERREBONNE, 11 Juillet, 1856.